

VIOLENCES PARENTS D'ÉLÈVES-ENSEIGNANTS ET QUALITÉ DES APPRENTISSAGES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

Lambert YERBANGA

Laboratoire Genre et Développement, Université Joseph KI-ZERBO. lambertoyerbanga@gmail.com

Résumé

Dans la ville de Ouagadougou, les violences entre enseignants et parents d'élèves dans les écoles primaires constituent un facteur déterminant la qualité des apprentissages. En effet, les violences entre parents et enseignants constituent un facteur perturbateur dans le processus éducatif et peut affecter directement le climat scolaire, la motivation des enseignants et la réussite des élèves. Cette recherche cherche à comprendre l'influence des violences entre parents d'élèves et enseignants dans les écoles primaires sur la qualité des apprentissages dans la ville de Ouagadougou. L'étude repose sur une approche qualitative. Elle a mobilisé la technique de l'entretien, de la revue documentaire et de l'observation. En application de la technique de choix raisonné et des principes de triangulation et de saturation, quarante-cinq (49) personnes ont été interrogées. Cet échantillon est composé d'enseignants, de parents d'élèves, de directeurs d'écoles, d'encadreurs pédagogiques et d'élèves. Les résultats montrent que les conflits fréquents entre parents et enseignants entraînent une baisse notable de l'engagement pédagogique des enseignants et une diminution de l'attention et de la concentration des élèves en classe. Les enseignants rapportent un stress accru et une difficulté à maintenir des méthodes pédagogiques efficaces face aux pressions des parents. Les parents, de leur côté, expriment souvent une insatisfaction liée à la communication insuffisante ou à la perception d'injustices dans l'évaluation des enfants. Ces tensions ont pour conséquence une augmentation de l'absentéisme des élèves et un recul des performances scolaires.

Mots clés : *Apprentissage, école primaire, parents d'élèves- enseignants, Ouagadougou, Violences*

Violences by parents of students and teachers and the quality of learning in primary schools in the city of Ouagadougou (Burkina Faso)

Abstract

In the city of Ouagadougou, violence between teachers and parents in primary schools is a determining factor in the quality of learning. Indeed, violence between parents and teachers is a disruptive factor in the educational process and can directly affect the school climate, teacher motivation, and student success. This research seeks to understand the influence of violence between parents and teachers in primary schools on the quality of learning in the city of Ouagadougou. The study is based on a qualitative approach. It used interviews, document reviews, and observation. Using the technique of reasoned choice and the principles of triangulation and saturation, forty-five (49) people were interviewed. This sample is composed of teachers, parents, school principals, educational supervisors, and students. The results show that frequent conflicts between parents and teachers lead to a significant decline in teachers' pedagogical commitment and a decrease in students' attention and concentration in class. Teachers report increased stress and difficulty maintaining effective teaching methods in the face of pressure from parents. Parents, for their part, often express dissatisfaction with insufficient communication or perceived unfairness in the assessment of their children. These tensions result in increased student absenteeism and declining academic performance.

Keywords : *Learning, elementary school, parents-teachers, Ouagadougou, Violence*

Introduction

Les violences en milieu scolaire et plus précisément les violences entre enseignants et parents d'élèves dans les écoles primaires sont devenues un phénomène social que les acteurs de terrain affrontent dans l'exercice de leur pratique (B. André et J-C. Richoz, 2015). La question des comportements perturbateurs demeure une des principales préoccupations en matière d'éducation

pour les enseignants et les parents. Les pratiques sociales en vigueur au sein de l'institution scolaire sont donc marquées par une certaine violence, qui revêt plusieurs formes : violences physiques, violences verbales, violences morales, etc. (É. Debarbieux, 2006), et peuvent causer des torts chez les victimes comme chez les auteurs. Parmi ces différentes formes, il y a celles qui mettent aux prises, enseignants et parents d'élèves. Les violences entre enseignants et parents d'élèves en milieu scolaire ne sont pas des problèmes strictement confinés aux écoles, il s'agit plutôt de problèmes sociaux complexes et multifformes.

On a coutume de le dire que les familles et l'école se « partagent » l'éducation des enfants. Et on entend souvent qu'elles ne sont d'accord sur la bonne répartition. Les parents en feraient trop, ou alors pas assez et les maîtres abdiqueraient ou abuseraient de leur autorité. Tout le monde demande de la confiance, un dialogue constructif, un vrai partenariat mais la collaboration ne se décrète pas. L'union est un combat ! (O. Maulini, 2004, p. 2).

Les relations entre ces deux acteurs sont parfois conflictuelles de par leurs divergences d'opinions, ce qui est à l'origine des conflits. Certains parents d'élèves ne font pas confiance aux enseignants et ces derniers remettent souvent en question l'éducation que les parents donnent à leurs enfants. Parfois, les enseignants peuvent être considérés comme la hantise des parents, pouvant ainsi générer une forte inquiétude. Comme le dit B. André et J-C. Richoz, (2015, p. 12), « certains parents vivent dans un réel climat de crainte et d'insécurité pour l'avenir de leurs enfants et n'ont tout simplement pas l'énergie ni les ressources nécessaires pour répondre aux sollicitations et aux exigences scolaires ».

Au Burkina Faso, les violences entre enseignants et parents d'élèves sont devenues une réalité et toujours d'actualité dans les établissements primaires et font l'objet de débat dans les administrations scolaires sur la collaboration enseignants et parents d'élèves et les apparitions d'actes violents au sein des écoles ont alimenté aussi de débats dans les médias (T. Traoré, 2006). Les écoles primaires sont devenues des lieux de dispute entre enseignants et parents d'élèves. Si ce n'est pas un enseignant qui se plaint du comportement incivique d'un parent, c'est un parent qui s'en prend à un enseignant parce que ce dernier aurait frappé son enfant. Selon T. Traoré (2006), si par le passé les parents d'élèves s'en remettaient au « Bon Dieu » lorsque leurs enfants étaient victimes de violence de la part de leurs maîtres, tel ne semble plus être le cas de nos jours. Les parents défendent leurs enfants en rendant justice eux-mêmes ou en envoyant ces enseignants devant les inspections ou les tribunaux. T. Traoré (2006) cite les cas de Bobo-Dioulasso en 2000, de Orodara en 2001, de Ouahigouya et de Tenkodogo en 2003 et de Ouagadougou en 2004. En 2019, il y a eu des actes de violence entre parents d'élèves et enseignants dans les écoles primaires au Burkina Faso. Deux enseignants de l'école primaire publique de Farakan A, à Bobo Dioulasso le 22 janvier 2019 ont été agressés par des parents d'élèves, une directrice a été agressée à Mogtédou dans le Ganzourgou le 24 janvier 2019.

Dans la ville de Ouagadougou, entre 2004-2005, on dénombre quatre sit-in organisés devant les inspections d'enseignement primaire par des enseignants pour dénoncer les agressions de parents d'élèves et en même temps exiger leurs réparations (T. Traoré, 2006). Le 29 janvier 2019, un enseignant de l'école primaire Kwamé Nkrumah "C" a été agressé par un parent d'élèves avec une machette. Ce phénomène de violence a contribué à une dégradation progressive du climat scolaire au sein de certains établissements. Au travers de ce travail, nous mettons en évidence les causes de violences entre enseignants et parents d'élèves dans les écoles primaires dans la ville de Ouagadougou.

Cet article se présente comme une contribution mettant en lumière les violences parents d'élèves-enseignants et la qualité des apprentissages dans les écoles primaires de la ville de Ouagadougou. Il a pour objectif d'analyser l'influence des violences parents d'élèves-enseignants sur la qualité des apprentissages dans les écoles primaires de la ville de Ouagadougou. En effet, notre modèle d'analyse s'inspire de la théorie du « conflit ». Cette théorie démontre que la société se comporte de façon à ce que chaque personne ou groupe de personne lutte pour défendre ou maximiser ses intérêts. Ainsi, la théorie du « conflit » nous permet de nous focaliser sur les facteurs d'ordres

contextuels mais aussi individuels afin de comprendre les causes des violences entre enseignants et parents d'élèves dans les écoles primaires de la ville de Ouagadougou.

1. Méthodologie

La commune de Ouagadougou une commune à statut particulier au sens des articles 23 et 26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Subdivisée initialement de cinq (5) arrondissements et trente (30) secteurs, la commune de Ouagadougou en comprend aujourd'hui douze (12) arrondissements et cinquante-cinq (55) secteurs, depuis la loi no 066-2009/AN du 22 décembre 2009 portant découpage des communes urbaines à statut particulier au Burkina Faso. Elle est limitée au nord par les communes rurales de Pabré et de Loumbila, à l'est par celle de Saaba, au Sud par celles de Koubri et de Komsilga, à l'Ouest par la commune rurale de Tanghin Dassouri. Du fait de son statut de capitale d'État, Ouagadougou abrite le siège de tous les départements ministériels et les services déconcentrés de l'État. Ce dispositif institutionnel est complété par les services municipaux. Elle couvre un territoire de 518 km² avec une densité moyenne de 2847,9 habitants au km². Cette densité, très forte au regard de la moyenne nationale, (1,8 habitants au km², masque d'énormes disparités entre les zones à de petites tailles (INSD, 2009). Sur le plan démographique, selon le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (INSD, 2022), la commune de Ouagadougou compte deux millions quatre cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (2453496) habitants dont un million deux cent trois mille huit cent onze (1203811) hommes et un million deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (1249685) femmes, soit (45,4%) de la population urbaine et (12%) de la population totale du pays. Sur le plan éducatif, la commune de Ouagadougou abrite douze (12) CEB. Le nombre d'écoles qui offrent l'enseignement primaire dans ces différentes CEB est de mille huit cent quatre-vingt-deux (1882) en 2023/2024 selon les données de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MENAPLN. Parmi lesquelles, les écoles publiques sont au nombre de deux cent soixante-soixante-dix-neuf (279) soit et les privées mille six cent trois (1603). Selon la même source, ces écoles accueillent onze mille six cent dix-sept (11617) enseignants et trois cent soixante-douze mille sept cent vingt un (372721) élèves. Le nombre d'écoles disposant d'APE est de mille deux cent quatre-vingt-douze (1292).

Pour rendre compte de la qualité des apprentissages dans les écoles primaires dans le contexte des violences en milieu scolaire, nous avons fait le choix d'une approche qualitative. La méthode qualitative reste une démarche d'analyse et de compréhension qui prend en compte le contexte et l'environnement éducative vécu par les individus concernés par l'étude (H. P. Sawadogo, 2020). Elle permet d'analyser les perceptions, les expériences vécues, les discours et les interactions sociales en rapport avec le fonctionnement de l'école. Ce choix a entraîné la mobilisation de trois techniques de collecte de données : la revue de littérature, les entretiens semi-directifs, l'observation directe et leurs outils que sont respectivement la grille de lecture, le guide d'entretien et la grille d'observation.

Plusieurs acteurs que sont les parents d'élèves, enseignants, directeurs d'école, encadreurs pédagogiques, ont été interrogés. Dans la constitution de l'échantillon, la technique du choix raisonné a été mobilisée. Les critères mis en avant dans la constitution de l'échantillon sont l'âge, le sexe et le niveau de scolarisation des acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le fonctionnement des écoles primaires. Au total quarante-neuf (49) personnes ont été interrogées. Nous avons interrogé vingt-neuf (29) personnes pour la population cible dont dix-sept (17) hommes et douze (12) femmes et vingt (20) personnes pour les personnes ressources dont quinze (15) hommes et cinq (05) femmes. Les données collectées étant des données qualitatives, nous avons fait appel à la technique de l'analyse de contenu. Cette technique permet d'ordonner la masse de données recueillies et de dégager des significations implicites dans les discours (L. Bardin, 2007). Elle donne un aperçu des convergences et des divergences dans les logiques, les représentations et les pratiques des différents acteurs de l'influence des violences sur la qualité de l'enseignement

primaire dans le cas de notre étude sur les violences parents d'élèves-enseignants dans les écoles primaires.

2. Résultats et discussion

Les résultats permettent de saisir l'influence des violences sur la qualité des apprentissages à l'école primaire. Ces violences sont liées à l'insuffisance de communication, à la faible participation des parents d'élèves aux activités scolaires et à l'avènement des droits de l'enfant.

2-1. Communication entre enseignants et parents d'élèves comme source de violence

Selon O. Maulini (2001), la transformation du rapport entre école et familles implique une compétence collective à la hauteur des ambitions et donc des enjeux de formation initiale et continue et de la culture professionnelle. D'où la nécessité de revoir la formation des enseignants pour y introduire de façon obligatoire, dès la formation initiale, des modules de formation comprenant un axe communication avec les familles, mais aussi l'information des décideurs et des différents acteurs du monde scolaire. La communication est l'ensemble des stratégies mises en place, par une personne ou un groupe de personnes, pour échanger des ressources et des représentations avec d'autres. La relation entre les enseignants et les parents d'élèves se définit au travers de leur communication. Le déficit de communication entraîne l'incompréhension entre ces deux acteurs. Selon J-L Auduc (2019), le dialogue est primordial pour rappeler les règles et les exigences qui distinguent la vie à la maison de la vie en classe. En tant que responsable dans les écoles, les directeurs doivent être attentifs à tout changement d'attitude ou de comportement d'un parent d'élève ou d'un enseignant, ils doivent toujours pratiquer une écoute active et favoriser les discussions lors des pauses avec ses collègues par exemple, afin de donner l'occasion aux enseignants d'extérioriser les éventuels incompréhensions et les petites tensions avec les parents. Entre parents d'élèves et enseignants, il n'y a pas de rivalité mais plutôt une incompréhension des règles et cela fait partie des causes qui engendrent des conflits entre ces deux acteurs. Selon D I, conseiller,

pour les parents d'élèves, nous leur demandons de toujours dialoguer avec les enseignants pour leur encourager et en cas de problème d'aller voir le directeur de l'école ou les représentants des parents d'élèves d'abord. Nous sensibilisons les parents d'élèves et aussi les enseignants de l'importance de leur collaboration sur les résultats des élèves. Comme le dit Hamadou Ampâté Bâ, l'une des causes qui engendrent la bagarre, c'est les mutuelles incompréhensions. Les gens n'arrivent plus à se comprendre, parce qu'ils ne se communiquent pas. L'enseignant pose des actes en se disant que c'est pour le bien de l'enfant et le parent, lui, il trouve que l'enseignant enfreint les lois, ou bien le parent n'est pas d'accord que l'enseignant agisse de la sorte sur son enfant (entretien du 05 mai 2025).

Selon A. A. Diallo (2016), la violence constitue une source d'insécurité pour le pays au plan social, économique et politique. La jeunesse étant la relève de demain, elle doit être éduquée aux valeurs de paix et de civisme pour ne pas hypothéquer l'avenir de toute la nation. Le conflit peut perturber le partenariat entre parents et enseignants. Il est donc nécessaire d'avoir une méthode de communication. Pour A. A. Diallo (2016), lorsqu'un conflit éclate, il faut surtout savoir garder son « sang-froid », et agir par amour, dans l'intérêt collectif. L'écoute active, la communication non violente, le sens de l'humilité et l'esprit d'ouverture, l'empathie... sont des facteurs qui permettent parents-enseignants de se comprendre. C'est dans ce sens que N. M. C, directeur d'une école publique affirme que :

l'une des principales causes de la violence entre enseignants-parents d'élèves est due aux châtiments corporels toujours pratiqués par certains enseignants. En voulant faire du bien, la chicotte peut causer des blessures graves sur l'enfant. Une fois que la colère du parent d'élève monte, cela peut créer des conflits entre l'enseignant et le parent (entretien du 12 avril 2025).

Les enseignants comme les parents d'élèves sont unanimes qu'il y a des violences entre eux parce qu'ils ne se communiquent pas assez. Et même lorsque le conflit survient, puisque chaque individu peut avoir un comportement ou des réactions divergentes, il est difficile de trouver un consensus sans une bonne communication. Les sentiments qui se manifestent le plus sont

l'antipathie, la colère, la brutalité, la tension ainsi que la souffrance. Alors, le seul moyen qui permet d'apaiser la colère de chacun, c'est la communication. A. Lanfranchi et *al.* (2000) proposent de mettre les enseignants en situation de contact avec les parents et superviser cette expérience de terrain, les familiariser avec les réseaux d'informations et de soutien hors école leur permettant de répondre aux questionnements des parents, les former à une approche compréhensive des situations familiales, travailler avec eux sur les valeurs négociables et non négociables, sur le temps et les approches nécessaires pour que les angoisses ou les peurs s'estompent de part et d'autre et que s'instaure le dialogue. Les objectifs sont de leur apprendre à s'adapter, à anticiper les formes et lieux d'échange, à travailler avec un médiateur, de les former de façon générale à l'explication. Selon B. M, directeur d'une école publique,

il ne devrait pas avoir de conflit entre un enseignant et un parent d'élève si la communication était fluide entre ces personnes. C'est pourquoi en tant que directeur, je demande aux enseignants de rompre le silence et de parler aux parents des élèves. Nous demandons aussi aux responsables APE et AME de sensibiliser les parents d'élèves sur ce point. C'est un élément très important à ne pas négliger. Et lorsque le parent sait qu'il ne peut s'approcher de l'enseignant sans qu'il ait problème, il peut voir le responsable d'une structure associative pour expliquer la situation. Ce dernier va l'écouter et il saura comment approcher l'enseignant pour trouver ensemble une solution et résoudre le problème sans que ça ne se dégenère (entretien du 21 avril 2025).

La communication est très importante pour améliorer la collaboration entre les enseignants et les parents d'élèves. Pour B. CHEMOUNY (2016), c'est en favorisant la coopération avec les familles et en veillant à la qualité des échanges entre adultes que le bien-être et la réussite des élèves pourront être assurés. Selon A. Akkari et N. Changkakoti (2009), les modules de formation consacrés aux relations avec les parents devraient être tendus obligatoires dans la formation initiale. Ils devraient par ailleurs être construits sur l'analyse et la discussion de cas concrets de relations enseignant-parents, bien plus efficaces que des cours théoriques sur les relations écoles-famille ou des prescriptions sur les techniques de communication qui marcheraient à coup sûr avec tous les parents. L'enseignant en formation doit confronter ses valeurs et point de vue à propos de l'éducation à ceux des parents, en particulier, ceux provenant de cultures différentes de la sienne. En cas de conflit culturelle avec les parents, l'enseignant se doit de connaître quelques stratégies potentielles d'accommodation, mais aussi les frontières de ce qui n'est pas négociable dans le cadre scolaire. Selon Z. A, directrice d'une école privée,

la stratégie, c'est de ne jamais rompre le dialogue entre enseignants-parents d'élèves. C'est-à-dire que le directeur doit faire en sorte pour ne pas creuser un canal entre parents d'élèves et l'école. C'est de travailler pour que les parents d'élèves et les enseignants puissent être en perpétuelle communication, et que l'ambiance soit réellement au top. Si le directeur joue bien son rôle pour tisser une relation d'amitié entre les parents d'élèves et l'école, même si un problème survient, les parents d'élèves vont approcher aux enseignants mais d'une manière simple et douce pour leur parler et bien poser le problème. Aussi, lors des AG, le directeur doit tout faire pour que des deux côtés chacun soit ouvert et exprimer ses sentiments et ses besoins. Car, comme un proverbe africain dit : si les sourds-muets sont éloignés l'un de l'autre, ils se lapident des cailloux. Ce qui veut dire que lorsque vous ne vous communiquez pas, vous n'arriverez jamais à vous comprendre (entretien du 21 avril 2025).

La communication permet d'éviter les conflits et créer de bonnes relations entre les parents et les enseignants. Comme le dit S. Dubois (2017), la communication entre les parents d'élèves et les enseignants est la clé pour favoriser les apprentissages et l'épanouissement de l'enfant. Le manque de communication crée des incompréhensions entre eux. C'est pourquoi, les enseignants aussi doivent reconnaître les droits des parents d'élèves à l'information sur les progrès de leurs enfants (S. Dubois, 2017). Ils doivent établir et maintenir des relations cordiales avec les parents et solliciter leur coopération dans le but d'améliorer la réussite scolaire des élèves ainsi que le fonctionnement de l'école. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu lors de la collaboration enseignants-parents d'élèves, il est primordial que chaque acteur connaisse les limites en lien avec son rôle. Cependant, une bonne

communication entre les enseignants et les parents donnent du sens à la scolarité de l'enfant en permettant l'information de circuler et est donc nécessaire pour établir une collaboration.

2-2. La faible participation des parents d'élèves aux rencontres comme élément favorisant la violence

Les rencontres sont des moyens de rapprochement entre enseignants et parents d'élèves. Mais, le manque de temps est un frein à la participation des parents d'élèves. Ayant des grilles horaires bien remplies, ils n'accordent que peu de temps pour les rencontres avec les enseignants. Dans la plupart des cas, ils ne se voient qu'une ou deux fois par année. Leurs horaires de travail qui ne sont pas compatibles avec l'horaire de l'école. Malgré que la plupart des rencontres ont lieu les week-end (généralement les samedis), une faible participation des parents d'élèves est à souligner. N'ayant pas alors une activité économique stable, de nombreux parents d'élèves à Ouagadougou vivent des petits commerces et des activités économiques du secteur primaire ou secondaire, ces personnes travaillent sept jours sur sept (7j/7) pour avoir leur pain quotidien. Cela est aussi lié à la méconnaissance du rôle du parent d'élèves à la vie de l'école. En témoignent les enseignants, les parents d'élèves participent faiblement aux réunions et peu demandent à rencontrer l'enseignant de son enfant. N. F, enseignante d'une école publique affirme que :

nombreux sont les parents d'élèves qui ne participent pas aux rencontres. Nous avons essayé, avec l'aide du bureau APE, de les sensibiliser pour qu'ils comprennent que leur présence dans les rencontres sont nécessaires, que c'est ensemble qu'on peut réussir l'éducation des enfants. Notre constat est que, la plupart des parents qui agressent les enseignants que ça soit verbalement ou physiquement, il faut savoir que ce sont ceux qui ne participent pas aux rencontres. Ces gens-là sont dans leur coin seulement, au moindre défaut du personnel, ils débarquent dans l'établissement pour semer la pagaye. Sinon les parents qui participent aux rencontres ne sont pas agressifs envers les enseignants (entretien du 04 mai 2025).

Dans la même logique, O. I, directeur d'une école publique ajoute que :

s'il y a ces violences c'est parce que les parents ne participent pas aux réunions, sinon s'ils venaient on allait discuter du long au large sur la situation, sur comment l'école doit fonctionner, comment les maîtres doivent travailler avec les élèves pour leur bien. Sinon vous allez remarquer que lorsqu'un parent vient pour agresser un enseignant, c'est la première fois que vous le voyez en tant que parent d'élève [...] (entretien du 27 mai 2025).

La non-participation aux rencontres par certains parents d'élèves ne leur permet pas d'être informés sur la vie de l'école. Ils n'ont pas de relations directes avec les enseignants qui aurait permis de désamorcer certaines tensions. En tant que médiateur entre ces deux acteurs de l'éducation les directeurs d'écoles doivent jouer un rôle pour rapprocher davantage parents d'élèves et enseignants. De nos jours, plusieurs enseignants sont ouverts à des échanges avec les parents de leurs élèves, mais ces derniers ne font pas le pas. Ils évitent les contacts physiques qui sont plus porteurs en matière de résolution de différends. Pour se rapprocher plus des parents d'élèves, certains enseignants privilégient les échanges téléphoniques. Comme le dit B. André (2015, p. 121), « la conversation téléphonique est le moyen privilégié lorsqu'une information importante, voire urgente est à communiquer ». Selon I. P, directeur d'une école publique,

il y a des parents qui n'ont pas le temps, ils ne viennent jamais à l'école si ce n'est pas pour venir faire la bagarre avec l'enseignant. Nous avons remarqué que ce sont les parents qui ne viennent pas aux réunions qui viennent perturber le travail des enseignants. Sinon tous les enseignants sont ouverts à la collaboration, il y a des enseignants qui donnent leur numéro de téléphone à des parents pour les appeler en cas de besoin. L'enseignant qui dit qu'il ne collabore pas avec les parents c'est mieux qu'il démissionne parce que c'est un travail qui exige que les enseignants collaborent avec les parents d'élèves pour réussir (entretien du 11 mai 2025).

Le début de la relation entre enseignants et parents d'élèves a lieu lors de la rentrée scolaire lorsque les parents amènent leur enfant à l'école et viennent se présenter auprès de l'enseignant. Les enseignants et les parents se rencontrent au plus tard pour la première fois lors de la réunion des parents. Cette dernière a pour but de transmettre les informations en lien avec l'école et

l'établissement et d'expliquer le fonctionnement de la classe ainsi que les projets prévus. Elle permet aussi une prise de contact avec chaque parent. La conversation téléphonique est le moyen privilégié lorsqu'une information importante, voire urgente est à communiquer. Par exemple, lorsqu'un élève est malade ou blessé en classe, l'enseignant peut joindre rapidement les parents pour qu'ils viennent récupérer leur enfant.

La faible participation des parents d'élèves aux rencontres handicape les activités scolaires. L'absence des parents d'élèves aux rencontres est liée à plusieurs facteurs comme la recherche du pain quotidien pour la famille, le manque d'information sur la nécessité de leur présence. Parmi ceux qui participent, il ressort que les femmes sont majoritairement représentées. M. Duru-Bella et A. Van Zanten (2007), justifient l'absence des hommes par des raisons matérielles (manque de temps) et émotionnelles (malaise à l'école).

2-3. L'avènement des droits de l'enfant à l'école comme source de violence parents d'élèves-enseignants

Selon T. Traoré (2006), la pratique des châtiments corporels a été autrefois communément admise dans les écoles. Elle était largement acceptée socialement par les professionnels du monde éducatif, et elle a été soutenue, voire encouragée par les parents. Les enseignants en auront probablement fait eux-mêmes l'expérience durant leur scolarité. Et de nombreux enseignants sont également des parents qui ont probablement recouru aux châtiments corporels lorsqu'ils ont élevé leurs propres enfants. Mais les temps changent et les sociétés évoluent. Selon L. Antonowicz (2010), la reconnaissance des enfants comme détenteur des droits passe par une action visant à mettre fin à l'acceptation légale et sociale de la violence contre les enfants.

C'est dans ce sens que A. D. Héma et *al.* (2018), montrent que l'Afrique à l'instar des autres continents de la planète rencontre d'énormes difficultés dans la quasi-totalité de ses secteurs de développement à savoir l'économie, l'éducation, la politique, la santé, etc. Mais, celui de l'éducation attire le plus l'attention des uns et des autres. Cela s'explique surtout par l'importance qui paraît être accordée à l'éducation par les décideurs nationaux et internationaux. Au regard de la place que l'éducation occupe dans la société, elle a toujours été au centre des préoccupations humaines. Ainsi, la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, en son article 26, la consacre comme un droit fondamental pour l'homme. Face à ces exigences internationales, le Burkina Faso n'a pas dérogé à la règle (le respect du droit de l'homme) (A. D. Héma et *al.* 2018). Selon T. Traoré (2006), des organismes internationaux comme l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les Fonds d'urgence des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), des associations au plan mondial et intercontinental comme l'Association mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (AEIP), des Organisations non gouvernementales (ONG) nationales comme le Mouvement Burkinabè des droits de l'homme et des Peuples (MBDHP) ainsi que le Ministère de la Promotion des Droits humains du Burkina Faso (MPDH) et bien d'autres associations nationales œuvrent dans le sens de la sensibilisation du monde de l'éducation au respect des droits de l'homme, à l'éducation à la paix et à la citoyenneté démocratique. Ce qui pousse les différentes autorités administratives et pédagogiques à être beaucoup plus regardantes dans la défense des droits des enfants (T. Traoré, 2006). L'éducation doit alors être dispensée dans le respect des limites strictes de la discipline et de façon à encourager la non-violence dans le milieu scolaire (L. Antonowicz, 2010). Dans ce sens, Z. Soré et P-M. Moyenga (2019) relèvent que depuis le début des années 2000, l'État rappelle aux enseignants l'existence de textes obligeant au respect des droits des enfants. Ce rappel, disent-ils est accompagné de menaces de sanctions administratives et judiciaires.

Au Burkina Faso, les châtiments corporels sont explicitement interdits dans les écoles primaires par le décret n° 2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 8 mai 2008 relatif à l'organisation de l'éducation primaire (art. 66) : « Les châtiments corporels sont expressément interdits dans les écoles sous peine de sanction disciplinaire, sans préjudice des pénalités criminelles conformément aux lois en vigueur » (Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children,

2014, p. 25). Ces différents textes interdisant les châtiments corporels à l'école font désormais de ce lieu, un espace de pratiques respectueuses des droits de l'homme. Cela est aussi en rupture avec des pratiques ancrées et souvent socialement acceptées qu'on ne peut éduquer les enfants sans user de la force. Aujourd'hui, ces textes sont appropriés de diverses manières par les parents d'élèves, et reconfigurent leurs relations avec les enseignants.

2-4. L'interprétation du droit de l'enfant par les parents et les enfants

Selon le Comité des droits de l'enfant (CDE) (2007), presque tous les États dans le monde ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CRDE) ; ils ont donc l'obligation de mettre en œuvre les droits qui y sont inscrits. L'article 28 (2) de la Convention pose que la discipline dans les écoles doit être appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention. Le Comité des droits de l'enfant, qui vérifie l'application de la Convention, a régulièrement interprété cet article comme requérant l'interdiction des châtiments corporels dans les écoles CDE (2007). Selon L. Antonowicz (2010), les organes de surveillance de l'application notamment font également remarquer que les normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme requièrent l'interdiction des châtiments corporels à l'école. Par conséquent, il est plus facile de comprendre cette interdiction dans les écoles lorsqu'elle est perçue comme une obligation de respect des droits fondamentaux.

Selon T. Traoré (2006), l'interdiction des châtiments corporels a créé des idées antagonistes entre les enseignants et les parents d'élèves sur le traitement des élèves occasionnant des conflits. Les parents d'élèves agressent verbalement ou physiquement les enseignants qui continuent d'utiliser la chicotte à l'école primaire comme un outil de redressement ou de correction aux enfants. Selon L. Antonowicz (2010), les parents d'élèves se donnent des moyens nécessaires pour que les droits de l'enfant soient respectés dans les écoles. Et chez les parents d'élèves naît un sentiment de frustration contre les enseignants qui n'ont pas abandonné les châtiments corporels. Selon B. P, un parent d'élèves,

il est difficile de nos jours d'accepter que l'enseignement des enfants se base sur le durcissement de la peau. Dans les écoles, les enseignants doivent faire l'effort de respecter les droits des enfants. C'est en grandissant dans un domaine d'apprentissage de sécurité, de respect des droits de l'homme que les enfants vont cultiver cette paix avec les pairs et avec leurs progénitures. Sinon, un enfant éduqué dans la violence est un délinquant ou un criminel qu'on forme (entretien du 16 juin 2025).

Les normes évoluent à travers le temps. Ce qui est acceptable aujourd'hui peut être interdit demain. Les châtiments corporels par le passé dans l'institution scolaire qui étaient acceptés et encouragés par les parents comme la conséquence logique et légitime d'un manque de soumission, de nos jours, continuer à pratiquer toujours la méthode traditionnelle, comme l'utilisation de la chicotte, les pilories, les mises à genoux, est une atteinte aux droits de l'enfant. Toutefois, il ressort des parents d'élèves que la pratique des châtiments corporels à l'école explique en grande partie le décrochage scolaire. Les enseignants doivent déployer de constants efforts pour favoriser le développement intellectuel, social et moral des élèves. Ils doivent témoigner de l'amour et de l'affection à tous les élèves et faire preuve d'équité et d'impartialité à leur égard sans distinction. Selon K. M, parent d'élève d'une école privée :

les enfants doivent bénéficier des mêmes droits que les adultes. Et parmi les droits de l'enfant, les châtiments corporels sont bannis. À cause des châtiments corporels, beaucoup d'enfants ont refusé d'aller à l'école. Quand vous voyez les élèves, surtout ceux du public aller à l'école mais ça fait pitié. Malgré la chaleur, les enfants doublent leurs habits, d'autres portent des habits lourds, tout ça à cause de la chicotte. Je pense que pour rester en conformité avec les droits de l'enfant, les maîtres doivent faire l'effort d'abandonner les anciennes méthodes d'enseignement qui privilégiaient l'utilisation du fouet comme principale moyen de discipliner les élèves (entretien du 10 juin 2025).

Pour L. Antonowicz (2010), la bonne gestion des classes ne doit pas être basée sur les châtiments corporels. Elle ne se fonde pas sur la force, mais résulte du dialogue entre l'enseignant et ses élèves. Pour elle, la pratique des châtiments corporels est une simple leçon de mauvaise conduite puisqu'elle enseigne aux enfants que les adultes trouvent acceptable d'utiliser la violence pour

résoudre les problèmes. Il est de la responsabilité des enseignants de rechercher et d'adapter des comportements conformes à l'éthique de leurs relations avec les élèves. Selon K. E, un parent d'élèves et étudiante :

à l'école comme à la maison, les parents et les enseignants ont l'obligation de respecter les droits de l'enfant. C'est pour dire seulement que les méthodes ancestrales pour éduquer ou enseigner les élèves doivent être oubliées. Depuis longtemps on lutte pour les droits de l'enfant comme les droits de la femme. Chaque individu vivant dans la société doit avoir ses droits respectés. Pourquoi on continue de brimer les enfants sur leurs droits. Les enseignants continuent de torturer les enfants à l'école et ce n'est pas normal. Un enseignant qui va laisser des cicatrices sur la peau de mon enfant sera conduit immédiatement en justice. Les enfants doivent être encouragés, aimés, flattés, dorlotés et non être infligés à des châtiments corporels (entretien de 10 juin 2025).

L'interprétation des droits de l'enfant par les parents change leur manière de voir l'enseignement des élèves dans les écoles. Pour eux, les élèves apprennent véritablement à respecter les gens et les choses lorsqu'ils connaissent leur valeur intrinsèque. Lorsque les enseignants montrent du respect, de la dignité et de l'intégrité humaines à leurs élèves, cela permet à ces derniers de développer un comportement respectueux envers eux-mêmes et envers autrui. Lorsque les enseignants utilisent des méthodes de discipline positive et non violente, les élèves apprennent également qu'il est possible de sortir d'un conflit sans ébranler le respect de soi ou des autres. Selon K. S, parent d'élève, président APE d'une école publique,

l'enfant copie et intériorise tout ce qu'il voit et entend. Quand vous regardez de nos jours au Burkina Faso et partout dans le monde, l'incivisme est d'actualité. C'est lié au fait que les adultes le pratiquent et les enfants regardent et observent. Ils pensent que c'est normal et ils sont convaincus que pour revendiquer ses droits, il faut passer par la violence. Prenez l'exemple des grèves des élèves dans les établissements, les enfants cassent tout et brûlent tout. Voilà pourquoi ont dit que pour avoir des hommes intègres il faut préparer une bonne jeunesse. Donc, le respect des droits de l'enfant est indispensable pour un monde meilleur (entretien du 12 juin 2025).

Pour aider les enfants à s'épanouir au mieux, selon L. Antonowicz (2010), les parents et les enseignants doivent donner aux enfants une éducation affective. Ils doivent répondre aux besoins d'amour et de sécurité des enfants. Ils doivent fixer et respecter des critères de bon comportement en montrant ce qu'est un mauvais comportement et en donnant le bon exemple aux enfants. Les enfants ont besoin d'être vus, entendus et considérés comme des personnes à la maison comme à l'école. Au lieu de redresser l'enfant par le fouet, les enfants ont besoin d'être écoutés et compris de leurs points de vue. Selon C. R et O. M, des élèves de CM1 et de CM2 que nous avons interrogés :

nous sommes privés de nos droits. À la maison comme à l'école les enfants sont battus tous les jours. On peut dire que de nos jours, les parents ne frappent plus les enfants comme les enseignants. Dans notre école, tous les enseignants frappent. Chez nous les enseignants frappent avec du bois, de la croix de la moto. Nous aussi, nous sommes des êtres humains. Nous souhaitons que les enseignants essaient de nous écouter, de nous enseigner sans utiliser la chicotte (entretien du 12 avril 2025).

Selon L. Antonowicz (2010), les enfants ne sont plus considérés comme la propriété de leurs parents mais comme des personnes ayant des droits propres, et ce changement s'applique également aux enseignants et autres professionnels qui ont la responsabilité des enfants. En tant qu'êtres humains, les enfants bénéficient de droits fondamentaux et ces droits ne s'arrêtent pas à la porte de l'école. Les enfants ont un droit égal à celui des adultes d'être protégés contre les coups et blessures. Peu importe que la punition soit infligée ou pas, selon le règlement intérieur de l'école, frapper un enfant viole le droit au respect de l'intégrité physique de cet enfant (L. Antonowicz, 2010).

2-5. Les attitudes sociales des enseignants

Dans le langage courant, le mot attitude désigne habituellement les gestes, les mimiques, les postures du corps ainsi que l'opinion d'un individu. R. Mucchielli (1972) définit l'attitude comme

une prédisposition générale à prendre telle position ou à avoir tel genre de jugement, à réagir par telle comportement dont on pourrait mesurer l'intensité ou la force de conviction personnelle et d'engagement dans l'action correspondante.

En tant que prédisposition à juger et à agir de telle ou telle manière, l'attitude précède le problème ou l'information qui suscitera l'opinion. En d'autres termes, l'individu qui fait part de son opinion est déjà orienté par sa façon personnelle de voir et d'entendre les choses (R. Mucchielli, 1972). La collaboration des parents d'élèves dépend des attitudes des enseignants. En effet, lorsqu'un enseignant a une attitude positive, il permet aux parents de prendre part aux activités pédagogiques. Selon O. I, directeur d'école primaire, l'enseignant est un homme public. Il doit être courtois, correct et respectable. Il a l'obligation de s'habiller correctement, d'avoir une conduite irréprochable dans son milieu :

la première exigence de l'enseignant est la maîtrise de soi car « on ne règne sur les âmes que par le calme ». L'enseignant doit s'imposer à lui-même des disciplines dont il doit être le défenseur : ponctualité, patience, sens de l'effort et du travail bien fait, goût de l'ordre et de l'épargne, sont ainsi des nécessités déontologiques parce qu'on ne peut pas enseigner aux autres des vertus que l'on ne pratiquerait pas soi-même. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate, les jeunes enseignants s'habillent très mal. Chez les hommes, ce sont des tee-shirt moulant, jeans serrés, tenue bomba à manche longue, verres fumés non médicaux, tenue sale, pantalon sans sous-vêtements, écouteurs dans les oreilles, collier de rappeurs. Les femmes quant à elles, ce sont des mini-jupes, des collants, des faux cils, des faux ongles, des soutien-gorge remontant, des habits à grandes fente, boucles d'oreilles dans les narines, des habits transparents, des sous-vêtements trop osés. D'autres, chez les boutiquiers, ils ont des crédits, même au maquis ils ont des crédits et *taa raogo* (une autre forme de crédits), entre collègues ou chez les parents d'élèves, ils ont des crédits. Ce ne sont pas des signes de respect. Et votre parole d'honneur n'est pas du tout respecter (entretien du 16 juin 2025).

La charge d'éducation des élèves doit obliger l'enseignant à éviter tout harcèlement sexuel. L'enseignant doit être un « modèle » en étant exemple de valeurs qu'ils veut que les élèves apprennent. Pour préserver l'honneur et la dignité de la profession et promouvoir la qualité de l'éducation, les enseignants doivent respecter des valeurs éthiques fondamentales et adopter une conduite appropriée. Mais en témoignent certains parents d'élèves et certains élèves, que certains enseignants font la violence sexuelle aux filles du cours moyen (CM). Pour L. Antonowicz (2010), la violence sexuelle est l'expression qui désigne toute acte commis, ou toute tentative d'initier un acte sexuel, en usant de la coercition, de la force, de la menace ou de la surprise. Selon B. P, un parent d'élève,

il y a des enseignants qui font de la violence sexuelle aux élèves (filles) de CM2. Ils jouent avec les filles qui sont un peu grande dans les classes pendant les récréations et que les enfants nous rapportent à la maison. D'autres même donnent de l'argent. Ce sont des comportements que normalement un bon enseignant doit éviter. Un enseignant doit avoir la maîtrise de soi pour donner de bons exemples de comportement à ceux qu'il enseigne (entretien du 16 juin 2025).

Sur ce point un élève témoigne avoir été victime d'une violence sexuelle. C'est l'exemple de C. M, une fille d'une école publique en classe de CM2,

notre monsieur aimait m'appeler à chaque récréation pour m'envoyer à la boutique. Des fois c'est pour payer l'eau ou la cigarette. Si je reviens et je veux ressortir, il tape mes fesses et il rit. Ça ne me plaît pas comme ça et je suis allée raconter à maman et elle a dit à papa. Maintenant il ne m'envoie plus, il ne me tape plus aussi (entretien du 16 mai 2025).

L'enseignant, à l'école, remplace les parents et continue l'éducation amorcée par la famille depuis la maison. La mission de l'enseignant est alors de faire en sorte que l'élève puisse développer ses talents et avoir des comportements dignes de la vie au sein d'une société. Comme le dit J-C. Ayélo et F. Houedenou (2018), l'enseignant est comme une chandelle. Il se consume pour éclairer la route aux autres et les aider à grandir. Selon D. I, un syndicaliste,

s'il est vrai que l'enseignant aujourd'hui est un fonctionnaire d'État pour la plupart des temps, il n'en demeure pas moins vrai qu'il exerce une fonction exceptionnelle à cause de la tâche d'éducation qui lui a été confiée. Il a des obligations particulières car, intervenant dans un domaine de service

social dont le but fondamental est de promouvoir tout l'homme. L'avenir de l'élève dépend pour une large part l'éducation reçue à l'école. Cela signifie que l'influence exercée par l'enseignant exerce sur les diverses facultés (intelligence, sensibilité, sentiment, volonté, etc.) de l'apprenant est considérable. Cette compréhension du métier doit être la même pour tous les enseignants (entretien du 10 juin 2025).

Selon J. C. Ayélo et F. Houedenou (2018), l'action de l'enseignant est une éducation dans la mesure où elle suscite chez lui le respect. Dans ses comportements de tous les jours, il doit refléter l'image d'une personne admirable et respectueuse. Les actes qu'il pose au quotidien doivent être en congruence avec ses enseignements. Cependant, des parents d'élèves décrivent la manière dont certains enseignants se comportent, surtout avec les filles de CM dans les classes. Selon B. H, un parent d'élève,

les enfants nous racontent qu'il y a des maîtres qui tapent leurs fesses avec la main mais ça ne les plaît pas. Il y a des parents même qui ont interpellé des enseignants pour ça. L'enseignant qui n'a pas d'autorité c'est celui qui se fait pas respecter. Un enseignant qui tâte les fesses des petites filles pour un simple plaisir ou celui qui raquette les enfants pour prendre leur petit argent que les parents leur donnent, comment ce dernier peut espérer avoir une autorité sur ces enfants (entretien du 20 juin 2025).

L'enseignant demeure responsable devant les parents d'élèves, la patrie et l'humanité toute entière. C'est sur lui que comptent tous les parents pour la formation de la personnalité totale de leurs enfants. Alors, l'enseignant ne doit pas, par conséquent, abuser de leur confiance. Certains parents d'élèves n'apprécient pas l'attitude de nombreux enseignants. Nous avons appris des parents d'élèves que beaucoup d'enseignants ne se montrent pas dignes devant les enfants et adoptent des mauvaises attitudes envers les parents. Les enseignants ont parfois des comportements et des actes qui n'honorent pas leur personnalité.

2-6. Plaintes des enseignants liés aux comportements des parents d'élèves

Les enseignants se plaignent des parents qui n'ont pas de bons comportements envers eux ou qui ne respectent pas les règlements de l'école. Les plaintes des enseignants sont interprétées comme une réaction face aux attitudes des parents d'élèves. Selon A. Donnet-Monay (2009), les parents et les enseignants ont toutes les raisons de mal se comprendre étant donné qu'ils ne parlent pas le même langage et ne parlent pas de la même chose. Les enseignants, insatisfaits du comportement de certains parents d'élèves se plaignent auprès de leurs responsables pour les dénoncer parce que ces derniers perturbent leur travail. Comme le dit A. Donnet-Monay (2009), l'ignorance toujours plus présente des parents dans les classes pousse les enseignants à développer une attitude défensive. Des directeurs d'écoles, que nous avons interrogés ont montré qu'ils reçoivent des plaintes de leurs collègues qui dénoncent les comportements indésirables de certains parents d'élèves. N. S, directeur d'une école publique affirme que :

[...]. Au côté des enseignants, ils se plaignent des parents qui viennent et qui rentrent directement dans les salles de classe. Par exemple, la semaine passée, il y a une femme qui a « tabassé » son enfant jusqu'à rentrer dans la salle et quand l'enseignant lui a demandé de sortir elle a dit qu'elle ne sort pas sans avoir corrigé ce batard (l'enfant) (entretien du 14 avril 2021).

Les enseignants estiment que les comportements des parents d'élèves non seulement constituent une violation de leur espace pédagogique, mais, aussi un manque de respect à leur égard. C'est pourquoi ils se réfèrent à leur supérieur pour réclamer leurs droits. Les enseignants souffrent de plus en plus par les violences verbales ou physiques qu'ils subissent des parents d'élèves et des élèves. L'intensité et la nature des contacts entretenus par les enseignants avec les parents peuvent varier selon les caractéristiques des élèves (discipline), de l'enseignant (degré de punition infligée aux élèves), des parents (fonctionnement familial, représentations).

Conclusion

Au terme de cette analyse, il ressort que les violences entre parents d'élèves et enseignants dans les écoles primaires de la ville de Ouagadougou constituent un facteur majeur de dégradation du climat scolaire et, par conséquent, de la qualité des apprentissages. L'étude a mis en évidence que ces

violences, qu'elles soient verbales, morales ou physiques, perturbent profondément le fonctionnement normal de l'institution scolaire en affectant à la fois la motivation des enseignants, la sérénité de leur pratique pédagogique et la capacité de concentration des élèves.

Les résultats montrent que les conflits récurrents entre parents et enseignants engendrent un climat de méfiance et de tension, peu propice à un partenariat éducatif constructif. Les enseignants, soumis à des pressions constantes, développent un stress professionnel qui peut conduire à une baisse de l'engagement pédagogique, à l'absentéisme ou à un repli professionnel. Du côté des élèves, ces tensions se traduisent par une instabilité émotionnelle, une diminution de l'attention en classe et, à terme, un recul des performances scolaires. Par ailleurs, l'étude révèle que ces violences s'inscrivent dans un contexte social plus large marqué par des mutations des rapports d'autorité, une remise en question du rôle de l'enseignant et une communication souvent déficiente entre l'école et les familles. L'absence de mécanismes efficaces de médiation et de gestion des conflits contribue à l'escalade des tensions et à leur persistance dans le milieu scolaire.

Dès lors, il apparaît indispensable de repenser les modalités de collaboration entre parents d'élèves et enseignants à travers le renforcement du dialogue, la mise en place de cadres institutionnels de concertation et la formation des acteurs scolaires à la gestion pacifique des conflits. Une telle démarche permettrait non seulement de prévenir les violences, mais aussi de restaurer un climat scolaire serein, condition essentielle à l'amélioration durable de la qualité des apprentissages dans les écoles primaires de la ville de Ouagadougou.

Bibliographie

- AKKARI Abdeljalil et CHANGKAKOTI Nilima, 2009, « Les relations entre parents et enseignants », *La revue internationale de l'éducation familiale*, L'Harmattan, pp. 102-130
- ANTONOWICZ Laetitia, 2010, *Trop souvent en silence*, Rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- AUDUC Jean-Louis, 2019, *les relations école-familles : mettre en œuvre et faciliter les bonnes pratiques*, Paris, Dunod.
- AYELO Justin Coomlam et HOUEDENOU Florentine, 2018, *Se construire pour enseigner. Éthique et déontologie de l'enseignement*, Les éditions ProTIC Abomey-Calavi
- CHEMOUNY Benjamin, 2016, *Communiquer avec les parents pour la réussite des élèves*, Paris, Retz
- Comité des Droits de l'Enfant, 2007, *Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la convention : observations finales Mali*, 44ème session, CRC/C/MLI/CO/2. 3 mai 2007
- DEBARBIEUX Éric, 2006, *Violence à l'école : un défi mondial ?* Paris, Armand Colin
- DONNET-MONAY Alexandra, 2009, *Quand les enseignants novices racontent leurs premières relations avec les parents...*, Mémoire de fin d'études à HEP-VS, Haute école pédagogique du Valais
- DUBOIS Séline, 2017, *Les conflits entre enseignant-e-s parents*, Mémoire professionnel, Haute école pédagogique
- DURU-BELLAT Marie et VAN ZANTEN Agnès, 2007, *Sociologie de l'école*, (3e éd.) Paris, Armand Colin
- HEMA Aimé Désiré, ROUAMBA/OUÉDRAOGO Bowendsome Claudine Valérie et FAYAMA Tionyéélé, 2018, « Expérience de la mise en œuvre du Continuum de l'éducation de base formelle dans le système scolaire au Burkina », *Éducation et développement*, Tome II, Revue DEZAN, numéro 015, volume 01, Décembre 2018, pp. 217-250
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, 2009, *Annuaire statistique*, Burkina Faso
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, 2022, *Monographie de la ville de Ouagadougou*, Décembre 2022
- LAFRANCHI Andrea, PERREGAUX Christiane et THOMMEN Beat, 2002, *Pour une formation des enseignantes et enseignants aux approches interculturelles*. Rapport final, Berne, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

- MAULINI Olivier, 2001, *La place des Parents dans l'école : consommateurs ou partenaires ?* Université de Genève, laboratoire LIFE
- MUCCHIELLI Roger, 1972, *Opinions et changement d'opinion*, Paris : Les éditions ESF
- SORÉ Zakaria et MOYENGA Paul-Marie, 2019, « La sanction à l'école au Burkina Faso : entre interdiction, survivance et innovation », *Revue internationale d'éducation Sèvres*, no81, septembre 2019, pp. 37-44.
- TRAORÉ Tahirou 2006, « la problématique de la violence à l'école au Burkina Faso », *Éducation, violences et conflits en Afrique*, Colloque international, Yaoundé, 06 au 10 mars 2006